



Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 20  
- présents titulaires : 18  
- suffrages exprimés : 18  
- pour : 18

**DÉLIBÉRATION n° B2017/192**

L'an deux mille dix-sept et le 20 octobre à 20 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

**Présents** : B. PLANO, F. DABEZIES, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, J. DEVAUD, S. SIMOIS, J. ABADIE, N SALCUNI, B. FOURCADE, JP. CABOS, H. FORGUES, A. PIASER  
**Absents excusés** : F ROYO, R LACOME.

**Objet** : Programme TEPCV ex-CCB - Action CCB 4 et avenant CCPL du 20 mars 2017

L'action consiste tout d'abord en l'achat d'une voiture électrique qui sera affectée au Moulin des Baronnie (déplacements). Il est proposé de lancer un marché public pour l'achat de deux véhicules électriques, car un second véhicule est également prévu sur le programme TEPCV ex-CCPL. Monsieur le Président présente une proposition de cahier des charges et demande au Bureau de lancer la consultation pour délivrance du bon de commande avant la fin de l'année.

Il rappelle en outre que sur cette action TEPCV, les deux vélos électriques ont été achetés, et ont permis aux locaux et touristes de découvrir les Baronnie avec une mise à disposition au site du Moulin des Baronnie. Pour améliorer la communication autour de ce dispositif, il est proposé, conformément aux engagements initiaux, d'implanter au Moulin des Baronnie un dispositif adapté.

**Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :**

- D'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour l'achat de deux véhicules électriques, dont un relatif à l'action CCB 4 et autre relatif à l'avenant CCPL du 20 mars 2017, pour délivrance du bon de commande avant la fin de l'année 2017,
- De valider le cahier des charges de consultation,

- De lancer une communication spécifique à travers l'implantation d'un dispositif signalétique sur le Moulin des Baronnie, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les devis correspondants aux engagements TEPCV, dans la limite du montant inscrit de 2 000 € HT.

Pour copie conforme,  
Le Président

Bernard PLANO

Affichée le 25 NOV. 2017



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.